



**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE**

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019**

Date de convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
12 mars 2019

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoirs : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Etaient présents :
Mesdames JEANMINGIN, WARGNIER, MENIN, DEMANDE, MONTALBAN.

Messieurs ERBS, DUPREZ, TANTOT, LAURENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Messieurs DUMONT et PASTEUR.

Madame Ludivine JEANMINGIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent
- Application du RIFSEEP aux agents de la commune (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel)
- Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Procès-verbal de mise à disposition à la **CCR**V (Communauté de **C**ommunes **R**etz-en-**V**alois) de voiries transférées
- Surpresseur du château d'eau
- Forum job d'été
- Informations sur le **PLU**i (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme intercommunal)
- Borne incendie
- Fibre optique
- Recensement de la population 2019
- Question diverses
 - Opération fleurissement
 - Mise à disposition d'un ordinateur

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18h00.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal du 21 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé par mail aux conseillers le 15 février 2019.

Voté à l'unanimité.

OBJET : APPLICATION DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018/11/0052 DU 21 DECEMBRE 2018 reçue par le représentant de l'Etat le 06 février 2019.

La Sous-Préfecture de Soissons nous informe que la délibération prise le 21 décembre dernier concernant le RIFSEEP comporte une « erreur matérielle » et doit être corrigée.

En effet, la lecture des données fournies doit permettre de connaître les fonctions-types exercées. De ce fait, les fonctions propres à la commune ont été rajoutées : secrétariat de mairie, accompagnateur scolaire et agent d'entretien.

Le principe d'application reste le même que celui présenté lors du conseil municipal du 21 décembre 2018.

Pour rappel :

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP. Avec ce régime, l'attribution des primes est basée sur 2 composantes : le poste occupé et la manière de l'occuper.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. (IFSE)
- Le complément indemnitare annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. (CIA)

Les bénéficiaires :

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires.

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents contractuels de droit public.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitare.

Voté à l'unanimité.

OBJET : CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la société JVS Mairistem (prestataire actuel) a été retenue pour être l'opérateur de télétransmission utilisant le dispositif Ixchange On line ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

- autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Aisne, représentant l'Etat à cet effet ;

Voté à l'unanimité.

OBJET : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA CCRV DE VOIRIES TRANSFEREES.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1080 du 15/12/2016 de création de la Communauté de Communes Retz-en-Valois ;

Vu la délibération n°229/17 du 15/12/2017 de la CCRV définissant l'intérêt communautaire du bloc de compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-36 du 19/01/2018 d'actualisation des statuts de la CCRV ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence voirie à la CCRV, annexé à la présente délibération, et dont il fait partie intégrante.

Charge et délègue Monsieur le Maire aux fins d'exécution de la présente.

Voté à l'unanimité.

OBJET : SURPRESSEUR DU CHATEAU D'EAU.

1) Pour rappel, un surpresseur est **une pompe qui permet d'augmenter la pression d'eau de votre réseau** ou de la garder constante dans les canalisations en cas de trop forte demande. Le surpresseur est nécessaire en **usage domestique** et remédie aux problèmes de sous-pression, qui par ailleurs, sont récurrents pour la commune. **Le surpresseur démarre et s'arrête seul** ou plutôt, dès qu'il y a une chute ou hausse de pression grâce à un **contact manométrique intégré** (qui se déclenche par la pression). Le dysfonctionnement du surpresseur de notre château d'eau a été constaté par un professionnel.

De ce fait, des devis ont été demandés à deux entreprises différentes et sont présentés aux membres du conseil.

- SARL A.Couvercelle & Fils pour un montant de **8 121.60€ TTC**
- SARL Meunier Lasbleiz pour **8 108.95€ TTC**

Les devis étant très proches, il est proposé au conseil de retenir l'entreprise Couvercelle avec laquelle nous travaillons habituellement.

Il est procédé au vote :

- **7 votes pour l'entreprise Couvercelle**
- **2 abstentions**
- **Contre : 0**

Le devis retenu est donc celui de **l'entreprise Couvercelle pour un montant de 8 121.60€ TTC.**

2) Par ailleurs, le Maire précise que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

En conséquence, le Conseil Municipal souhaite déposer un dossier de DETR.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

● Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
Financiers	Dépense subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention
Intérieur - DETR	6768,00	45%	3 045,60 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES		A	3 045,60 €
MONTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE		B	3 722,40 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)		A+B	6 768,00 €

● L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant:

Etant donné que cela relève de la consommation d'eau potable, le projet devra être réalisé dès que possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de remplacement du surpresseur du château d'eau,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- de solliciter une subvention de 45% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- précise que les crédits seront inscrits au Budget du Service Eau.

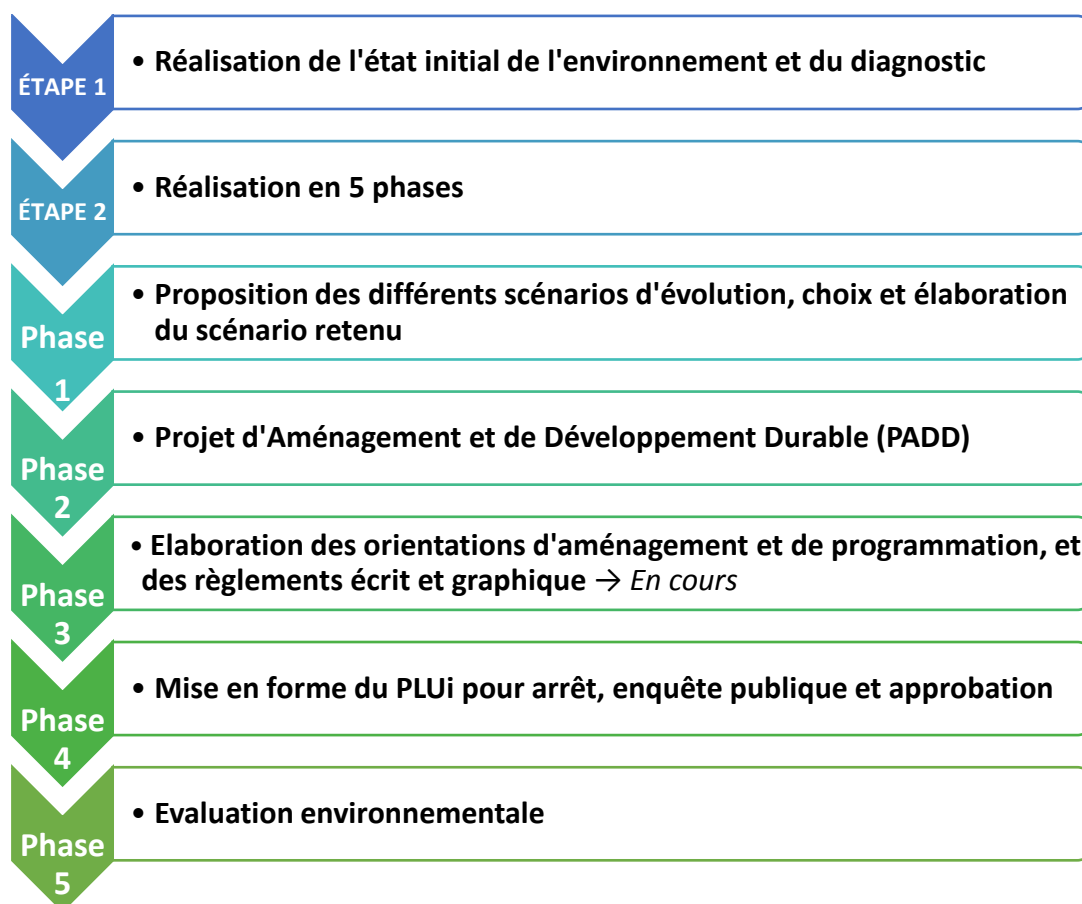
Voté à l'unanimité.

OBJET : FORUM JOB D'ÉTÉ.

Nous avons reçu un courrier de la Communauté de Communes qui indique qu'un partenariat avec les acteurs sociaux économiques du territoire, est organisé : la journée « **Jobs d'été et +** », dont l'objectif est de mettre en contact direct les employeurs du territoire cherchant des saisonniers et les jeunes pouvant postuler à ces offres.

Pour ce faire, une réunion d'information était organisée le 22 mars à 9h à Villers-Cotterêt à laquelle Nouvron-Vingré a souhaité participer. Cette réunion était censée être animée par le coordonnateur Enfance-Jeunesse et la Chargée de mission Développement économique mais elle a été annulée et nous n'avons pas plus d'information pour le moment.

OBJET : INFORMATIONS SUR LE PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).



Maintenant que l'organisation générale du territoire intercommunale est déterminée, il s'agit d'illustrer au travers de règlements écrits et graphiques les objectifs à suivre.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois nous a transmis une première proposition de règlement graphique au cours du mois de décembre. Ce plan de zonage est un document de travail sur lequel, la commune peut formuler des observations et demander des rectifications. Il en est de même pour le règlement écrit.

Des Comités de Pilotage (COPI) avec des thématiques spécifiques sont organisés régulièrement, et la CCRV a, par ailleurs, proposé des rendez-vous individuels avec son bureau d'étude. Rendez-vous qui est prévu le 26 mars 2019 avec le Maire et des deux Adjoints. Lors de ce rendez-vous, les irrégularités qui ont été relevées qui ont déjà fait l'objet d'un courrier AR, seront exposées au bureau d'étude et à la CCRV.

Des documents sont publiés au fur et mesure de l'avancement du projet. Ils sont consultables sur le site Internet de la CCRV, rubrique « Vie pratique » → Urbanisme → Aménagement du territoire intercommunal (PLUi).

Deux réunions publiques ont été organisées au cours du mois de mars :

Thème : « Zonage, Règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation »

Mercredi 13 mars 2019 à 19h00 à la salle polyvalente de Vic-Sur-Aisne

Jeudi 14 mars 2019 à 20h00 à la salle Gérard Philippe de Villers-Cotterêts

Les prochaines sont programmées le :

Thème : « Avant l'arrêt de projet »

Mercredi 24 avril 2019 à 19h00 à la salle polyvalente de Vic-Sur-Aisne

Jeudi 14 mars 2019 à 20h00 à la salle Gérard Philippe de Villers-Cotterêts

OBJET : BORNE INCENDIE.

La borne incendie située au hameau de Vingré produit un bruit inhabituel. Un professionnel s'est rendu sur place pour constater le dysfonctionnement. Un devis a donc été établi. Il précise que la borne n'est pas à changer complètement mais nécessiterait des travaux de terrassement et une dalle en béton. Il serait souhaitable de demander une intervention avant le passage de vérification des pompiers sur la commune.

OBJET : FIBRE OPTIQUE.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sont toujours en cours. Des entreprises mandatées par l'USEDA interviennent notamment sur les poteaux téléphoniques.

Une fois que les travaux seront réceptionnés, une réunion publique sera organisée durant les trois mois de carence. Ce délai de carence correspond au délai de prévenance des opérateurs qui s'écoule avant de pouvoir prendre un abonnement à la fibre optique (commercialisation). C'est un délai réglementaire à respecter afin de permettre à tous les fournisseurs d'accès à Internet qui le souhaitent, de se positionner sur RAISO (Réseau AISne Optique) afin de commercialiser leurs offres.

Pour rappel, la pose gratuite d'une PTO (Prise Terminale Optique) et du raccordement jusqu'au PBO (Point de Branchement Optique) ne seront réalisés gratuitement qu'à condition de prendre un abonnement fibre avec un des opérateurs disponibles sur le RAISO.

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019.

Le recensement s'est tenu du 17 janvier au 16 février 2019. D'une manière générale, l'enquête s'est bien déroulée et notre agent recenseur, Madame Brigitte LENICE a été bien accueillie. Nous avons eu quelques retardataires mais tout le monde a répondu au questionnaire soit par papier soit par Internet.

Résultats 2019 :

- 102 adresses d'habitation = 102 logements recensés
Dont 39 par papiers et 45 par Internet
- 0 fiche de logements non enquêtés
- 5 résidences secondaires
- 13 logements vacants

- 210 bulletins individuels complétés

Résultats 2014 :

- 102 adresses d'habitation = 99 logements recensés
- 3 fiches de logements non enquêtés
- 11 résidences secondaires
- 10 logements vacants

- 227 bulletins individuels complétés
- 6 personnes supposées dans les logements non enquêtés

QUESTIONS DIVERSES :

→ Journée fleurissement :

L'atelier fleurissement est renouvelé cette année. L'opération est programmée pendant la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques (le 16 avril). Les enfants recevront pour ce faire une petite invitation dans la boîte à lettres à laquelle il faudra répondre pour que la commune prévoie un goûter.

Idées émises : planter des jachères fleuries, plantes vivaces.

→ Mise à disposition d'un ordinateur :

Un ordinateur équipé d'une imprimante est disponible en mairie aux heures de permanences du secrétariat. Il est doté également d'un point de connexion Internet.

→ Aire de retournement rue de la Pissotte : Le Maire informe le conseil des problèmes de stationnement et rappelle que cet aménagement n'est pas destiné au stationnement. Un arrêté municipal d'interdiction et un panneau ont été mis en place à cet effet. Si cela n'était pas respecté, des sanctions seraient mises en place.

Le Maire avise le conseil que Monsieur et Madame Demande souhaitent acheter le Chemin des Creutes, mais cette proposition a été déclinée par le Maire car ce chemin dessert plusieurs parcelles.

Il est rappelé que les travaux publics doivent avoir un intérêt général.

→ Prochaines réunions :

- Commission des Finances le 9 avril à 17h00.
- Prochain conseil municipal le 12 avril 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.